



# Le Guide

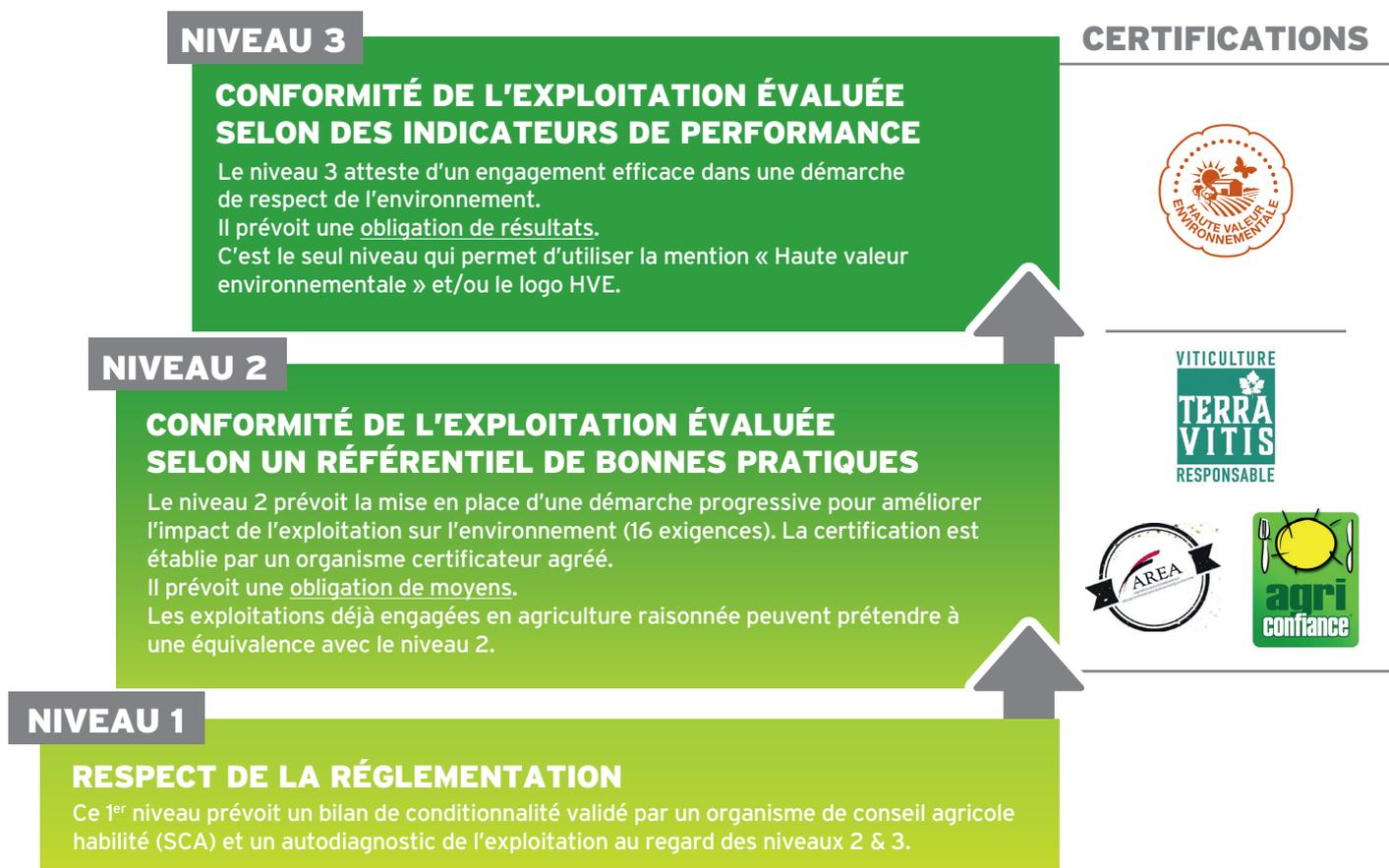
## S'ENGAGER DANS LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

La certification environnementale est une démarche volontaire. Elle permet aux exploitations d'évaluer leurs pratiques au regard de différents référentiels et ensuite de les valoriser auprès des acheteurs et du consommateur final. L'exploitation est évaluée autour de différents thèmes : la préservation de la biodiversité, la stratégie de protection du vignoble, la gestion de la fertilisation et la gestion des ressources en eau.

### → CHOISIR LE NIVEAU DE CERTIFICATION QUI CONVIENT À VOTRE EXPLOITATION

#### COMPRENDRE LES NIVEAUX DE CERTIFICATION

La certification environnementale des exploitations est structurée en 3 niveaux.



Cette organisation en 3 niveaux permet de s'engager progressivement dans ces démarches environnementales. De plus, entre l'obligation de moyens exigée au niveau 2 et l'obligation de résultat au niveau 3, les étapes de certification permettent de s'inscrire dans un cercle vertueux visant l'amélioration continue de son exploitation.



## DEUX POSSIBILITÉS POUR OBTENIR LA CERTIFICATION

### VOIE A

La voie A ne s'attache qu'aux productions de l'exploitation (la transformation des produits n'est pas dans le champ du diagnostic).

4 thématiques sont présentes dans la voie A :

- Mesure de la biodiversité
- Stratégie de protection du vignoble
- Gestion de la fertilisation
- Gestion de l'irrigation

La certification HVE est un système d'accumulation de points. Chaque thématique aborde plusieurs questions qui permettent d'obtenir ces points. Pour être HVE par la voie A, il faut un minimum de 10 points par thématique.

### VOIE B

La voie B s'articule quant à elle autour de 2 thématiques :

- 1/ La biodiversité en commun avec la voie A. L'exploitation doit avoir au moins 10% d'infrastructures agro-écologiques ou 50% de prairies permanentes dans sa SAU.
- 2/ La part des intrants dans le chiffre d'affaires. Les charges de l'exploitation sont comparées aux produits. Sont certifiées les exploitations dont le ratio intrants/chiffre d'affaires ne dépasse pas 30%.

**LE CHOIX EST FAIT PAR L'AGRICULTEUR.**

## DE PLUS EN PLUS D'EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS CES DÉMARCHES





## SE PROJETER DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION

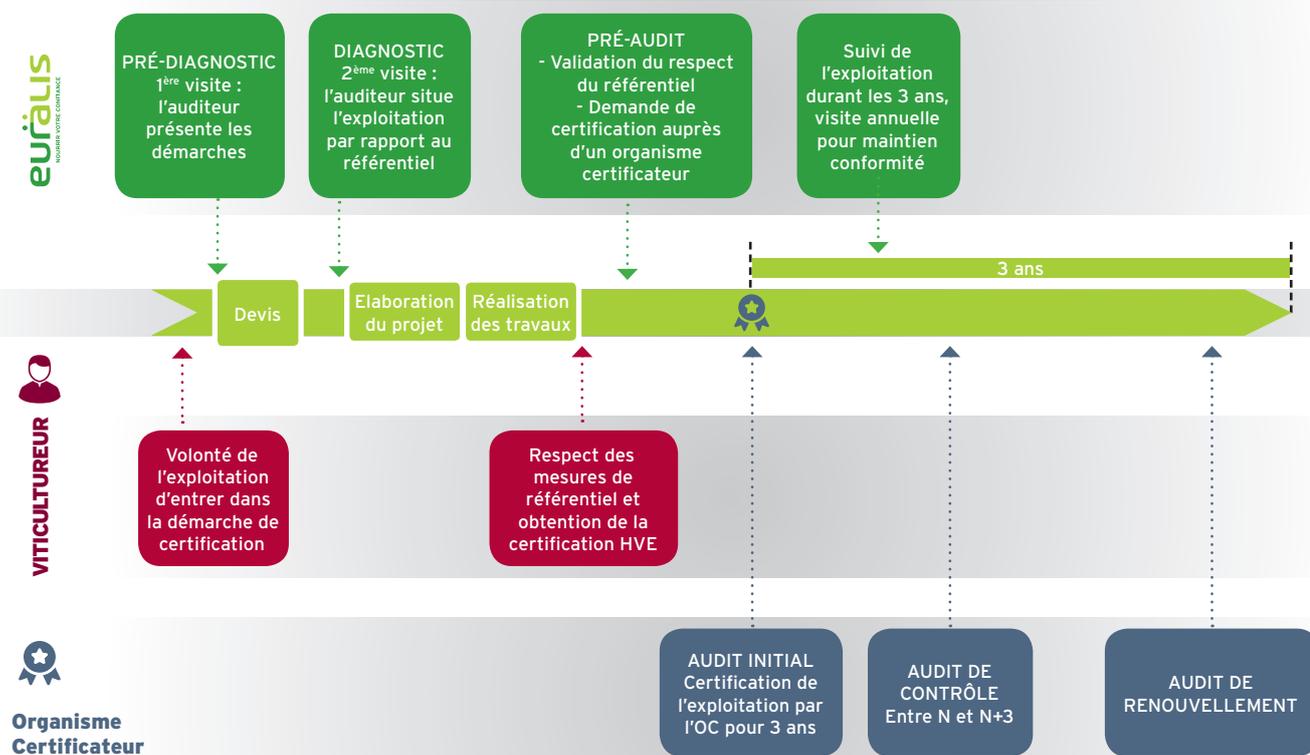
### LE FONCTIONNEMENT DE LA CERTIFICATION

Quelle que soit la démarche de certification, la méthode se décompose en 3 étapes :

#### PRÉ-CERTIFICATION

#### CERTIFICATION

#### POST-CERTIFICATION



### LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET L'ÉTAT AIDENT LES EXPLOITATIONS POUR ACCÉDER À LA CERTIFICATION

Les entreprises agricoles certifiées « Haute Valeur Environnementale » peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 2500€. Cette mesure vise à soutenir leur engagement dans ce dispositif et ainsi accélérer la transition agroécologique de l'agriculture. La Région prend en charge directement avec l'organisme certificateur (AFNOR Certification) les coûts d'audits externes. Une partie de l'accompagnement de la structure vers la certification reste à la charge de l'exploitant.



# HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE, POUR QUOI FAIRE ?

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE



- Prise en charge du dossier à 100%
- Expertise produit et itinéraires techniques vigne
- Suivi pluriannuel
- Présence lors des audits externes (selon forfait choisi)
- Équipe d'experts à vos côtés
- Remise d'un dossier complet

## L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DE NOS ÉQUIPES

### MÉDOC / LIBOURNAIS / GRAVES / SAUTERNAIS

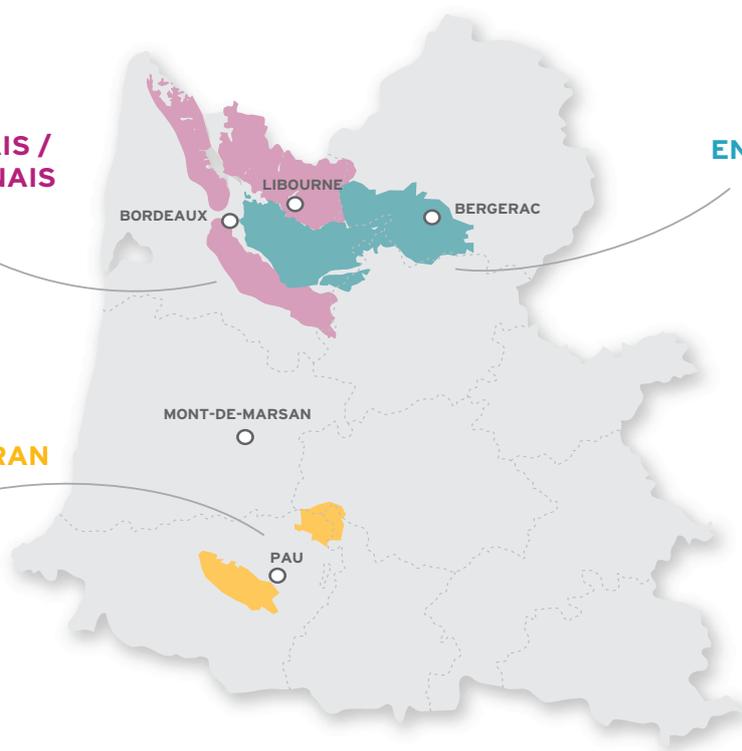
Louis DESPAX  
06 75 83 61 91

### ENTRE 2 MERS / BERGERAC

Camille CHAUVIN  
06 78 89 14 37

### JURANÇON / MADIRAN

Vincent WERLING  
06 74 98 20 77



## CETTE DÉMARCHE VOUS PERMET DE VALORISER VOTRE EXPLOITATION DANS SA GLOBALITÉ



Pour obtenir la certification, vous devez raisonner vos pratiques à l'échelle de l'exploitation agricole (principes de l'agro-écologie) en tenant compte de l'ensemble des zones naturelles présentes sur son exploitation.



La certification HVE atteste d'une excellence environnementale traduite par l'atteinte de seuils de performance (obligations de résultats) dans 4 domaines : en matière de biodiversité (présence notamment d'infrastructures agro-écologique sur l'exploitation telles que des haies, des bandes enherbées, des bosquets...), de stratégie phytosanitaire, de gestion de la fertilisation et d'irrigation.



Être certifié HVE vous permet de communiquer auprès de vos consommateurs, en vente directe ou à l'export, en valorisant le travail agricole et la mise en place de bonnes pratiques, via l'utilisation du logo « Haute Valeur Environnementale ».



La certification vous inscrit dans une démarche de progrès et vous permet de penser l'organisation de l'exploitation. Elle donne un sens aux efforts fournis sur l'exploitation en terme de préservation de l'environnement.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE TECHNICIEN.